

RCS : DOUAI Code greffe : 5952

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00188 Numéro SIREN : 477 729 784 Nom ou dénomination : A.D.R.C.
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2020 sous le numéro de dépôt 2556

Greffe du tribunal de commerce de Douai



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 25/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/2556

Déposant :

Nom/dénomination : A.D.R.C.

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 477 729 784

N° gestion : 2004 B 00188

F08/ 11722

25/08/2020

04 B188

B2556

A.D.R.C.

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Zone Artisanale
Rue Victor Hugo
59287 GUESNAIN
RCS DOUAI 477 729 784

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSOCIEE UNIQUE PRESIDENTE
EN DATE DU 30 JUILLET 2020

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 126.838,97 euros de la façon suivante :

-au compte « associée – dividendes à régler ».....	125.000,00 euros
-au compte « autres réserves » pour.....	1.838,97 euros

TOTAL.....	126.838,97 euros
------------	------------------

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour au profit de l'associée unique.

Pour les non résidents, personnes physiques ou morales, ce dividende est soumis, le cas échéant, à une retenue à la source à hauteur d'un taux fixé par le Code Général des Impôts.

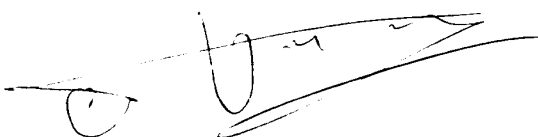
La société qui assure le paiement doit verser, le cas échéant, au Trésor Public, les sommes retenues au titre de la retenue à la source, au plus tard le 15 du mois suivant le paiement.

Conformément à la Loi, l'associée unique prend acte des distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

- exercice clos le 31.12.2018 : un dividende de 68.000 euros,
- exercice clos le 31.12.2017 : un dividende de 21.000 euros,
- exercice clos le 31.12.2016 : un dividende de 43.600 euros.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

Extrait certifié conforme
Pour la société Présidente et associée unique, la société SALIS BVBA
Nico VAN BEVER



2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2020

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	894 102	893 170
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	126 839	68 932
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
TOTAL (I)		DL	1 029 741	970 902
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	263	247
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	398 330	355 647
	Dettes fiscales et sociales	DY	77 586	60 334
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compt. régul.	Autres dettes	EA	400	21 419
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	476 579	437 647
Ecarts de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	1 506 320	1 408 549
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	476 579	437 647
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	263	247

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052

2020

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC							Néant	*
		Exercice N					Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total		
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA	4 824 419	FB		FC	4 824 419	4 547 100
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF		
	- services*	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 824 419	FK		FL	4 824 419	4 547 100
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 118	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	73 551	1 722
	Autres produits (1) (11)					FQ	175	17
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 899 264	4 548 839
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 933 717	3 716 849
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-1 317	-2 768
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	263 975	258 789
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 880	13 454
	Salaires et traitements*					FY	333 403	348 115
	Charges sociales (10)					FZ	90 501	98 339
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	11 484	9 733
	Dotations - dotations aux provisions					GB		
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	12 622	5 046
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	66 680	388
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 724 946	4 447 945
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	174 318	100 894
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	492	819
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	492	819
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	330	3 849
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	330	3 849
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	162	-3 030
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	174 480	97 864

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant			
		Exercice N		Exercice N - 1	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 396		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	3 001		
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 397		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 518	14 556	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 518	14 556	
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	-5 121	-14 556	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	42 520	14 376	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 905 152	4 549 658	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 778 313	4 480 726	
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	126 839	68 932	
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY			
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	IG			
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP	48 930	47 855	
	- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transfert de charges	A1	5 586	1 722	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
Dont montant des cot. sociales obliga. hors CSG-CRDS	A5				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	374	374		
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult.	A6				
Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible)	A7				
Obl.	A9				
Dont cot. facult. aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N				
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.			
solde fournisseur 2016	297				
pièces douteuses	9				
casses marchandises	10 212				
Taxe d'apprent. 2016 non payée		2 396			
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

21



5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2 Acquisitions, créat ⁿ , apports et virements de poste à poste 3
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ	D8
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD 626 778	KE
C	Terrains	KG	KH
R	Constructions	KJ	KK
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KM	KN
R	Autres immob. corporelles	KP 19 958	KQ
E	Avances et acomptes	KS 66 178	KT
S	TOTAL III	LN 138 872	LO
F	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M
I	Autres participations	8U 662	8V
N	Autres titres immobilisés	1P	1R
	Prêts et autres immobilisations financières	1T 7 386	1U
	TOTAL IV	LQ 8 048	LR
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	OG 773 697	OH
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions par virement de poste à poste 1 par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise en équ. 2	Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3 Réévaluation légale ou évaluation en équivalence 4
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	C0	D0
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	LV	LW 626 778
C	Terrains	LX	LY
R	Constructions	MA	MB
P	Install. tech., matériel et outillage ind.	MD	ME
R	Autres immob. corp.	MG	MH 19 958
E	Avances et acomptes	MJ	MK 93 178
S	TOTAL III	MM	MN 22 857
F	Participations évaluées (mise en équ.)	MP 5 239	MQ 475
I	Autres participations	MS 6 481	MT 17 684
N	Autres titres immobilisés	MV	MW
	Prêts et autres immob. financières	MZ	NA
	TOTAL IV	ND	NE
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	NG 11 720	NH 154 152
		0U	M7
		0X	0Y 662
		2B	2C
		2E	2F 7 386
		NJ	NK 8 048
		OK 11 720	OL 788 977
			OM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

22



SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le						31/12/2019						
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle. Désignation de l'entreprise : SAS ADRC Néant X												
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]						
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)							
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)								
	1	2	3	4	5	6						
1 - Concessions, brevets et droits simil.												
2 - Fonds commercial												
3 - Terrains												
4 - Constructions												
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel												
6 - Autres immobilisations corporelles												
7 - Immobilisations en cours												
8 - Participations												
9 - Autres titres immobilisés												
10 - TOTAUX												
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2. (2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".												
CADRE B Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice</td> <td style="width: 30%; border: 1px solid black;"></td> </tr> <tr> <td>2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice</td> <td style="border: 1px solid black; text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td>3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice</td> <td style="border: 1px solid black; text-align: center;">=</td> </tr> </table> Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice												
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-											
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=											



Désignation de l'entreprise : SAS ADRG		Néant					
CADRE A							
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*							
IMMOB. AMORTISSABLES	Montant des amort. au début de l'ex.	Augmentations : dotations de l'ex.	Diminutions : amort. afférents aux effets sortis de l'actif reprises				
Frais d'établ. et développ. TOTAL I	CY	EL	EN				
Autres immob. incorp. TOTAL II	PE 26 878	PF	PH 26 878				
Terrains	PI	PJ	PK				
- Sur sol propre	PM	PN	PO				
Construct*	PR	PS	PT				
- Sur sol d'autrui	PV 7 901	PW 998	PX 8 899				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	PZ 63 180	QA 7 246	QB 70 426				
Inst. techn., matériel et outillage ind.	QD 19 167	QE 847	QF 20 014				
Autres	QH 4 353	QI 1 361	QJ 5 239				
- Matériel de transport	QL 22 840	QM 1 032	QN 6 481				
corp.	QP	QR	QS				
- Emballages récup. et div.							
TOTAL III	QU 117 440	QV 11 484	QW 11 720				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	ON 144 317	OP 11 484	OR 144 082				
CADRE B							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Immobilisat* amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
N Inst. géol., agenc.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
C Inst. géol., agenc. et am. div.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
R Mat. bur. et inf. mob.	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations -	NL			NM			NO
TOTAL général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)		NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à évaluer			Z9	Z8			
Primes de remboursemt des obligations			SP	SR			

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

24

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

2020

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4
P Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC
P Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4I	4U	4V	4W
A Prov. pr pensions et obligat* similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H
P immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05
R - titres de participat*	9U	9V	9W	9X
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
I Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
A Autres prov. pour dépréciat* (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		UE	UF	
- financières		UG	UH	
- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision				
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.				

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032



**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise :		SAS ADRC		Néant		*
-------------------------------	--	----------	--	-------	--	---

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3	
De l'actif		Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
immo-		Prêts (1) (2)	UP		UR	US
bilisé		Autres immobilisations financières	UT	7 386	UV	UW
						7 386
De		Clients douteux ou litigieux	VA	17 116	17 116	
l'actif		Autres créances clients	UX	225 948	225 948	
		Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1			
		Personnel et comptes rattachés	UY			
circulant		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	Etat et	Impôts sur les bénéfices	VM			
	autres	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 229	8 229	
	collectivités	Autres impôts, taxes, versements assim.	VN			
	publiques	Divers	VP			
		Groupes et associés (2)	VC			
		Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	5 186	5 186	
		Charges constatées d'avance	VS	5 762	5 762	0
		TOTAUX	VT	269 627	262 241	7 386
	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF			

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
		Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	VG	263	263	
		à 1 maximum à l'origine	VH			
		à + de 1 an à l'origine				
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	398 330	398 330	
		Personnel et comptes rattachés	8C	24 190	24 190	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	19 386	19 386	
	Etat et	Impôts sur les bénéfices	8E	28 144	28 144	
	autres	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	843	843	
	Collectivités	Obligations cautionnées	VX			
	publiques	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 022	5 022	
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
		Groupes et associés (2)	VI			
		Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de tir	8K	400	400	
		Dettes représentative de titres empruntés*	Z2			
		Produits constatés d'avance	8L			
		TOTAUX	VY	476 579	476 579	
	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032		
		Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK			
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

26



Désignation de l'entreprise : SAS ADRC					Exercice N. clos le : 31/12/2019	
I. REINTEGRATIONS					BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés					WA	126 839
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					WB	
Autres charges et dépenses comprises visées à l'art. 39-4 du C.G.I.					WE	198
Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)					WF	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					WG	
Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)					RA	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre II)					RB	
Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. tableau 2067)					WI	
Amendes et pénalités					WJ	
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)					XX	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					XZ	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					XY	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					I7	42 520
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					K7	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					I8	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					ZN	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					WN	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					WO	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					XR	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					WQ	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					Y1	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					Y3	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					WR	169 557
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					WS	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					WT	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					WU	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					WV	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					WH	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					WP	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					WW	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					XB	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					I6	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					WZ	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					XA	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					ZX	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					ZY	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					XD	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					XF	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					XS	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					XG	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					Y2	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					XH	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					XJ	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					XL	
Régime des sociétés (art. 39-1-3° et 212 bis)					XO	

Edition libre de la base Escala transmise par TDIC

27



10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC				Néant	X	•
I. SUIVI DES DEFICITS						
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5		
Déficits reportables (différence K4- K5)				K6		
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)				YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis A1 1 du CGI, dotations de l'exercice				ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT						
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis A1. 2 du CGI*				ZV		ZW
Provisions pour risques et charges*						
				8X		8Y
				8Z		9A
				9B		9C
Total des provisions pour risques et charges				8X		8Y
Provisions pour dépréciation*						
				9D		9E
				9F		9G
				9H		9J
Total des provisions pour dépréciation				9D		9E
Charges à payer						
				9K		9L
				9M		9N
				9P		9R
				9S		9T
Total des provisions pour charges à payer				9K		9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032				TOTAUX	YN	YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A						
				ligne WI		ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		



[Signature]

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant							
TABEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT									
	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C							
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	68 932						
	Prélèvements sur les réserves	0E							
	TOTAL I	0F	68 932						
Affectat*	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB							
	- Autres réserves	ZD	932						
	Dividendes	ZE	68 000						
	Autres répartitions	ZF							
	Report à nouveau	ZG							
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	68 932					
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.									
RENSEIGNEMENTS DIVERS		EXERCICE N	EXERCICE N -1						
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	290 225	YQ	170 792	169 442			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS					
Détails des postes	Autres	- Sous-traitance		YT					
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	4 247	XQ	54 092	50 441		
	achats et charges externes	- Personnel extérieur de l'entreprise			YU		5 175		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	17 532	16 763		
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV				
	impôts et taxes	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	192 351	186 410		
Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052		ZJ	263 975	258 789					
- Taxe professionnelle, CFE, CVAE				YW	7 286	6 698			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	6 594	6 756			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052		YX	13 880	13 454				
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée			YY	326 703	306 764			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	314 950	295 268			
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2019)*			OB	323 776				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so			ZK	%	%			
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE			XP					
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)			ZR					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				RH					
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK		PV à 0% (1	JL	
				PV à 19 %	JM		Imputation	JC	
	Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN		PV à 0% (1	JO	
				PV à 19%	JP		Imputation	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale			JH		N°SIRET de la société mère	JJ		

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2020

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC					Néant			
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1	CREDIPAR RACHAT C3 - 351CPJ59	31/03/2011	239		239			
2	SPUNTINI MERCEDES SPRINTER 518CDI	25/10/2016	5 000		5 000			
3	RHAPSODIE IMPRIMANTE MR C	28/02/2006	252		252			
4	RHAPSODIE ORDINATEUR MR C	28/02/2006	1 403		1 403			
5	RHAPSODIE ORDINATEUR VERO	30/06/2006	1 340		1 340			
6	RHAPSODIE ORDIN DANY	31/08/2006	1 340		1 340			
7	RHAPSODIE ORDIN SYSTEME XP	31/03/2011	1 000		1 000			
8	RHAPSODIE MAT P IV SYSTEME XP	31/07/2011	599		599			
9	RHAPSODIE HP OFFICE ET PRO +BAC	28/11/2012	548		548			
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)				
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %		
1	1	1	1					
2	3 000	3 000	3 000					
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+	
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+		
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-		
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+	+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)			3 001					
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C	



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		X		
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)				
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *				
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)				
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%		
1		2	3	4		
Moins-values nettes N						
Moins-values N-1						
nettes à long terme N-2						
subies au cours N-3						
des dix exercices N-4						
antérieurs N-5						
(montants restant à N-6						
déduire à la clôture N-7						
du dernier exercice) N-8						
N-9						
N-10						
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES						
Origine	Moins-values			Imputations sur les PVL	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values N-1						
nettes à long N-2						
terme subies N-3						
au cours des N-4						
dix exercices N-5						
antérieurs N-6						
(montant restant N-7						
à déduire à la N-8						
clôture du dernier N-9						
exercice) N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2020

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant				X	
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*							
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme					
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2						
Total (lignes 1 et 2)	3						
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4						
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5						
Total (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	



[Signature]

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	11,00	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 824 419	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0	
Refecturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0	
Total 1	OX	4 824 419	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0	
Subv. d'exploitation reçues	OF	0	
Variation positive des stocks	OD	1 317	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0	
Total 2	OM	1 317	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	ON	3 990 131	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	108 263	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	928	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0	
Total 3	OJ	4 099 321	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	726 415
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).		SA	726 415
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	4 824 419
Effectifs au sens de la CVAE		EY	11,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	Du 01/01/2019	Au	31/12/2019
Date de cessation		HR	

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

34



AUDIT GAYANT
Société de Commissariat aux Comptes

DANIEL MOUY
Expert-Comptable Commissaire aux Comptes
Expert de Justice inscrit près la Cour d'Appel de Douai

SAS ADRC
A l'Associée Unique
Zone Artisanale rue Victor Hugo
59287 GUESNAIN

Le 2 juillet 2020

Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2019

A l'Associée Unique de la société ADRC,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADRC relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par Monsieur Nico VAN BEVER, représentant légal de la société SALIS BVBA, Présidente, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Page 1 sur 3

Société à Responsabilité Limitée de Commissariat aux Comptes au capital de 105.100 Euros
49, Boulevard Jeanne d'Arc – BP 60058 – 59501 DOUAI CEDEX
Tél. : 03 27 957 957 – Fax. : 03 27 957 950
Adresses e-mail : danielmouy@orange.fr – auditgayant@gmail.com
R.C.S. DOUAI B 497 654 897



4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associée unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par Monsieur Nico VAN BEVER, représentant légal de la société SALIS BVBA, Présidente, et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ADRC lors de l'Assemblée Générale du 23/07/2018.

Au 31/12/2019, le cabinet AUDIT GAYANT était dans la 2^e année de sa mission sans interruption.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Monsieur Nico VAN BEVER, représentant légal de la société SALIS BVBA, Présidente.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ~~definit et met en œuvre des procédures d'audit face à~~ ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque

Page 2 sur 3

Société à Responsabilité Limitée de Commissariat aux Comptes au capital de 105.100 Euros
49, Boulevard Jeanne d'Arc – BP 60058 – 59501 DOUAI CEDEX
Tél. : 03 27 957 957 – Fax. : 03 27 957 950
Adresses e-mail : danielmouy@orange.fr – auditgayant@gmail.com
R.C.S. DOUAI B 497 654 897



de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

AUDIT GAYANT
Daniel MOUY
Commissaire aux Comptes

Page 3 sur 3

Société à Responsabilité Limitée de Commissariat aux Comptes au capital de 105.100 Euros
49, Boulevard Jeanne d'Arc – BP 60058 – 59501 DOUAI CEDEX
Tél. : 03 27 957 957 – Fax. : 03 27 957 950
Adresses e-mail : danielmouy@orange.fr – auditgayant@gmail.com
R.C.S. DOUAI B 497 654 897

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2020

Designation de l'entreprise : SAS ADRC		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : RUE VICTOR HUGO ZONE ARTISANALE		Durée de l'ex. précédent* 12	
Numéro SIRET* 47772978400017		59287 GUESNAIN	
Néant ☐		Ex. précédent (N-1) clos le :	

		Exercice N, clos le : 31/12/2019			31/12/2018
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)					
I	Frais d'établissement *	AA	AC		
A N	Frais de développement*	AB	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	CX	AG	26 878	0
T	Fonds commercial (1)	AF	AI	599 900	599 900
I R	Autres immobilisations incorporelles	AH	AK		
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AJ	AM		
	Terrains	AL	AO		
I C	Constructions	AN	AQ	19 958	11 059
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AP	AS	93 178	22 752
M R	Autres immobilisations corporelles	AR	AT	41 016	3 136
P	Immobilisations en cours	AV	AU		
B	Avances et acomptes	AX	AW		
	Participations évaluées (mise en équ.)	AY	CT		
L F	Autres participations	CS	CV	662	662
I I	Créances rattachées à des participat°	CU	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BB	BE		
E	Prêts	BD	BG		
	Autres immobilisations financières *	BF	BI	7 386	7 386
		BH			
TOTAL (II)		BJ	BK	788 977	644 896
A S	Matières premières, approvisionnements	BL	BN		
C T	En cours de production de biens	BO	BP		
T	En cours de production de services	BR	BT		
C	Produits intermédiaires et finis	BU	BV	144 494	143 178
C K	Marchandises	BW	BY		
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BX	CA	243 064	226 840
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	CC	13 415	13 415
C R	Autres créances (3)	CB	CE		
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CG		
L D	VMP(dt act° propres) :	CF	CH	470 913	470 913
I	Disponibilités	CI	CJ	5 762	5 762
R	Charges constatées d'avance (3)*	CK	CW	877 648	861 424
E		CM	CN		
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CO	1A	1 666 625	1 506 320
U	Primes de remboursement des obl. (V)				
L	Ecart de conversion actif* (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)				1 600 305	1 408 549

Renvois : (1) Dont droit au bail	(2) part à - d' : an des immob fin. nettes	CP	(3) Part à + d'un an	CR
Clause de res. de prop. *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032



[Signature]

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant	
		Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA 8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF	
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG 894 102	893 170
	Report à nouveau	DH	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 126 839	68 932
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées*	DK	
TOTAL (I)		DL 1 029 741	970 902
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)		DR	
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 263	247
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 398 330	355 647
	Dettes fiscales et sociales	DY 77 586	60 334
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Compt régul.	Autres dettes	EA 400	21 419
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)		EC 476 579	437 647
Ecarts de conversion passif* (V)		ED	
TOTAL GENERAL (I à V)		EE 1 506 320	1 408 549
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
		1C	
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 476 579	437 647
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH 263	247

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC						Néant			
		Exercice N						Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total			
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA	4 824 419	FB		FC	4 824 419	4 547 100	
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF			
	- services*	FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 824 419	FK		FL	4 824 419	4 547 100	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	1 118		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	73 551	1 722	
	Autres produits (1) (11)					FQ	175	17	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 899 264	4 548 839
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 933 717	3 716 849	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-1 317	-2 768	
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	263 975	258 789	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 880	13 454	
	Salaires et traitements*					FY	333 403	348 115	
	Charges sociales (10)					FZ	90 501	98 339	
	-Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	11 484	9 733	
	Dotations - dotations aux provisions					GB			
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	12 622	5 046	
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	66 680	388	
		Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 724 946	4 447 945
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	174 318	100 894	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	492	819	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	492	819	
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	330	3 849	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	330	3 849	
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	162	-3 030	
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V -VI)						GW	174 480	97 864	

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant	
		Exercice N	Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 396
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	3 001
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 397
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 518
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 518
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	-5 121
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	42 520
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 905 152
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 778 313
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	126 839
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY	
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	IG	
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP	48 930
	- Crédit-bail immobilier	HQ	47 855
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transfert de charges	A1	5 586
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
Dont montant des cot. sociales obliga. hors CSG-CRDS	A5		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	374	
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult.	A6		
Obl.	A9		
Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible)	A7		
Dont cot. facult. aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N		
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe).	Charges except.	Produits except.	
solde fournisseur 2016	297		
pièces douteuses	9		
casses marchandises	10 212		
Taxe d'apprent. 2016 non payée		2 396	
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Edition libre de la base fiscale transmise par TDFC

21

